



CCS 2 Roues du Titre professionnel d'Enseignant de la conduite et de la sécurité routière

Prérequis :

Être titulaire du permis de conduire catégorie A en cours de validité.

Être titulaire du TP enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

Ne pas avoir de handicap rendant la pratique de cette profession impossible.

Pour la délivrance de l'autorisation d'enseigner (suite à l'obtention du diplôme) :

Objectifs (cf Annexe 1) :

Être capable d'animer des actions de formation à la conduite en sécurité des véhicules motorisés à deux roues en circulation et hors circulation.

Durée :

La formation dure 210h en centre de formation et 35h de stage en entreprise.

Modalités et délai d'accès :

Pour pouvoir accéder à la formation, il faut passer par un test de positionnement. Un planning est programmée pour l'année complète afin d'organiser les sessions de formation.

Si celui-ci est favorable, l'entrée en formation peut se faire en fonction du planning de formation prévu en avance.

Dans le cas de l'intervention d'un financeur, le dossier doit être monté au moins 3 mois en avance (en fonction du financeur).

Méthodes et moyens mobilisés et modalités d'évaluation :

Les formateurs utilisent l'ensemble des méthodes psycho-pédagogiques traitées lors de la formation pour

faire évoluer au mieux les élèves.

La formation comprend l'utilisation d'un véhicule relevant de la catégorie B du centre de formation, des différents deux roues et des équipements nécessaires à la formation.

Des évaluations en cours de formation sont réalisées régulièrement durant la formation pour estimer le niveau du candidat.

A la fin de la formation, un binôme de jury fait passer l'examen final dans les locaux du centre de formation. Le résultat définitif est envoyé par courrier par la DIRECCTE.



Tarifs :

TPECSR	
CCS 2 Roues TP ECSR (210h de formation et 35h de stage)	3570,00€

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour la conduite, si la personne est affectée d'un handicap pouvant ne pas permettre la conduite en sécurité d'un véhicule de la catégorie, elle doit alors effectuer une visite médicale auprès d'un médecin agréé, pouvoir justifier de sa capacité à suivre la formation et conduire sans assistance.

Taux de réussite de la formation : 100%

Nombre de stagiaires 2023 : 2

La formation n'est constitué que d'un bloc de compétences. Il ne peut pas y avoir de validation partielle.

Débouchés : Être embauché en tant qu'enseignant deux roues.

Evolutions possibles : Si l'enseignant souhaite développer ses compétences, il peut s'orienter vers les permis

lourds pour être enseignant permis poids lourds.

Contact:

C'Permis Centre de formation
178 rue du poirier
14650 CARPIQUET
02.31.80.05.57.
c.permis.formation@gmail.com

Annexe 1

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DU CCS N° 1

Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule motorisé à deux roues hors circulation

Description de la compétence – processus de mise en œuvre En tenant compte des acquis de l'apprenant, de son style d'apprentissage et de l'objectif à atteindre dans le temps prévu, préparer l'apprenant à adopter un comportement adapté en termes de sécurité routière aux situations de conduite d'un véhicule motorisé à deux roues. Choisir les exercices adaptés, utiliser à bon escient les supports pédagogiques et l'aire de manœuvre afin d'optimiser les conditions d'apprentissage en garantissant la sécurité de l'apprenant. Effectuer si nécessaire des démonstrations. Commenter la situation d'apprentissage en termes de sécurité routière et des dangers inhérents à la conduite de cette catégorie de véhicule dans un environnement routier donné en intégrant tous les niveaux de la matrice GDE.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre Cette compétence s'exerce sur une aire fermée à la circulation, au moyen du véhicule d'apprentissage ou à proximité de celui-ci, en présence d'un ou plusieurs apprenants. Critères de performance La sécurité des personnes présentes est assurée La durée de la séance est respectée Les équipements du conducteur sont adaptés et utilisés à bon escient



Les vérifications liées au véhicule sont réalisées avec pertinence Le choix des objectifs et des exercices est pertinent Les objectifs présentés à l'apprenant sont mis en lien avec les situations de circulation Le commentaire accompagnant la démonstration est adapté au contexte et à l'apprenant La démonstration est adaptée à l'apprenant, au contexte et à l'objectif Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs Mettre en œuvre le programme issu du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne Veiller à sa propre sécurité et à la sécurité des apprenants Aménager une piste de maniabilité Effectuer et faire effectuer les contrôles avec pertinence Conduire en sécurité un véhicule motorisé à deux ou trois roues à des fins de démonstration Adopter et faire adopter les trajectoires correctes Prendre en compte l'environnement Analyser et faire analyser les situations de conduite Anticiper le comportement de l'apprenant Adopter un comportement adapté en cas d'accident Appliquer et faire appliquer les principes de conduite en cohérence avec le développement durable Hiérarchiser les interventions selon le contexte et les erreurs de l'apprenant Commenter une démonstration de conduite Commenter la conduite de l'apprenant Connaissance du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne Connaissance de la réglementation relative à la sécurité routière et au permis de conduire Connaissance des normes et réglementations relatives à l'usage des véhicules motorisés à deux ou trois roues Connaissance des conditions d'inscription, d'examen et d'obtention de la catégorie AM, A1, A2 et A du permis de conduire Connaissance des spécificités de l'enseignement de la conduite d'un véhicule motorisé à deux ou trois roues Connaissance des publics concernés par la conduite des véhicules motorisés à deux ou trois roues et de leurs motivations Connaissance des données relatives à l'accidentologie des conducteurs de véhicules motorisés à deux et trois roues Connaissance des caractéristiques techniques et du fonctionnement des véhicules motorisés à deux ou trois roues Connaissance des forces physiques s'appliquant aux véhicules motorisés à deux ou trois roues Connaissance des équipements spécifiques en matière de sécurité passive et active des véhicules motorisés à deux ou trois roues Connaissance des équipements requis pour conduire un véhicule motorisé à deux ou trois roues Connaissance des risques et nuisances induits par la conduite des véhicules motorisés à deux ou trois roues Connaissance du comportement à adopter en cas d'accident Connaissance des principes généraux du développement durable appliqués aux véhicules motorisés à deux ou trois roues

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE DU CCS N° 2

Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule motorisé à deux roues en circulation

Description de la compétence – processus de mise en œuvre En tenant compte des acquis de l'apprenant, de son style d'apprentissage et de l'objectif à atteindre dans le temps prévu, par des méthodes et techniques pédagogiques appropriées, accompagner et faciliter l'apprentissage des situations de conduite des véhicules motorisés à deux roues, en intégrant tous les niveaux de la matrice GDE. Utiliser à bon escient la liaison radio, les supports pédagogiques et l'infrastructure routière afin d'optimiser les conditions d'apprentissage.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre Cette compétence s'exerce en circulation dans le véhicule automobile suiveur en présence ou non d'autres élèves, ou sur un véhicule motorisé à deux roues. Critères de performance La sécurité de l'apprenant et des autres usagers est assurée Les règles du code de la route et de sécurité routière sont appliquées La durée de la séance est respectée Les objectifs de séance sont respectés et modifiés si nécessaire Les techniques pédagogiques sont efficaces Les interventions verbales par liaison radio sont pertinentes Savoir-faire techniques, savoir-



faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs Mettre en œuvre le programme issu du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne Veiller à sa propre sécurité, la sécurité des apprenants, des autres usagers de la route et des biens Prendre en compte l'environnement Utiliser un dispositif de liaison radio Guider l'apprenant à distance Analyser les situations de conduite Anticiper le comportement de l'apprenant Anticiper le comportement des autres usagers de la route Adopter un comportement adapté en cas d'accident Appliquer et faire appliquer les principes de conduite en cohérence avec le développement durable Hiérarchiser les interventions selon le contexte et les erreurs de l'apprenant Gérer l'itinéraire en fonction de l'horaire et du contexte de circulation Communiquer par liaison radio de manière efficiente Communiquer ses intentions aux autres usagers Prendre en compte les intentions des autres usagers de la route Connaissance du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne Connaissance de la réglementation relative à la sécurité routière et au permis de conduire Connaissance des normes et réglementations relatives à l'usage des véhicules motorisés à deux ou trois roues Connaissance des conditions de d'inscription, d'examen et d'obtention de la catégorie AM, A1, A2 et A du permis de conduire Connaissance des spécificités de l'enseignement de la conduite d'un véhicule motorisé à deux ou trois roues Connaissance des publics concernés par la conduite des véhicules motorisés à deux ou trois roues et de leurs motivations Connaissance des données relatives à l'accidentologie des conducteurs de véhicules motorisés à deux et trois roues Connaissance des éléments constitutifs d'un véhicule en matière de sécurité passive et active Connaissance des caractéristiques techniques et du fonctionnement des véhicules motorisés à deux ou trois roues Connaissance des forces physiques s'appliquant aux véhicules motorisés à deux ou trois roues Connaissance des équipements spécifiques en matière de sécurité passive et active des véhicules motorisés à deux ou trois roues Connaissance des équipements requis pour conduire un véhicule motorisé à deux ou trois roues Connaissance des risques et nuisances induits par la conduite des véhicules motorisés à deux ou trois roues Connaissance du comportement à adopter en cas d'accident Connaissance des principes généraux du développement durable appliqués aux véhicules motorisés à deux ou trois roues

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DU CCS N° 3

Enseigner les spécificités de l'environnement de la circulation et de la conduite des véhicules motorisés à deux roues

Description de la compétence – processus de mise en œuvre En tenant compte des acquis et des motivations des apprenants, enseigner les spécificités de la conduite d'un véhicule motorisé à deux roues. Sensibiliser les apprenants aux risques inhérents à ce véhicule afin de le conduire dans des conditions optimales de sécurité en intégrant tous les niveaux de la matrice GDE et adopter des comportements appropriés.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre Cette compétence se met en œuvre tout au long de l'enseignement de la conduite des véhicules motorisés à deux roues, en circulation, hors circulation et en salle, face à un apprenant ou un groupe d'apprenants. Critères de performance Les contenus sont exacts et intègrent les règles de sécurité et de circulation routières spécifiques aux véhicules motorisés à deux roues Les technologies équipant les véhicules motorisés à deux roues sont connues Les pratiques et les risques inhérents à la conduite d'un véhicule motorisé à deux roues sont connus Les explications et choix pédagogiques sont adaptés au contexte et aux apprenants Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs Mettre en œuvre le programme issu du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne Accompagner



l'appropriation des spécificités de l'environnement et de la conduite des véhicules motorisés à deux ou trois roues de manière adaptée au contexte et aux apprenants Faciliter la prise de conscience relative aux risques inhérents à la conduite des véhicules motorisés à deux ou trois roues Connaissance du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne Connaissance de la réglementation relative à la sécurité routière et au permis de conduire Connaissance des normes et réglementations relatives à l'usage des véhicules motorisés à deux ou trois roues Connaissance des conditions de d'inscription, d'examen et d'obtention de la catégorie AM, A1, A2 et A du permis de conduire Connaissance des conditions d'assurance des véhicules motorisés à deux et trois roues Connaissance des spécificités de l'enseignement de la conduite d'un véhicule motorisé à deux ou trois roues Connaissance des publics concernés par la conduite des véhicules motorisés à deux ou trois roues et de leurs motivations Connaissance des données relatives à l'accidentologie des conducteurs de véhicules motorisés à deux et trois roues Connaissance des éléments constitutifs d'un véhicule en matière de sécurité passive et active Connaissance des différents types de véhicules motorisés à deux et trois roues et de leur utilisation Connaissance des caractéristiques techniques et du fonctionnement des véhicules motorisés à deux ou trois roues Connaissance des forces physiques s'appliquant aux véhicules motorisés à deux ou trois roues Connaissance des conséquences physiologiques et physiques de la vitesse Connaissances des spécificités de la conduite de nuit et de la conduite par intempéries Connaissance des équipements spécifiques en matière de sécurité passive et active des véhicules motorisés à deux ou trois roues Connaissance des équipements requis pour pratiquer la conduite d'un véhicule motorisé à deux ou trois roues Connaissance des risques et nuisances induits par la conduite des véhicules à véhicules motorisés à deux ou trois roues Connaissance des précautions à prendre en amont d'un voyage avec un véhicule motorisé à deux ou trois roues Connaissance des spécificités de la circulation en groupe Connaissance des principes généraux du développement durable appliqués aux véhicules motorisés à deux ou trois roues